

Le Président de l'Université

A

Mesdames et Messieurs
les membres du
Conseil d'Administration
de l'Université

Le Mans, 8 mars 2022

Objet / Ordre du jour du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes conviés au Conseil d'administration de l'Université qui se tiendra le :

Mardi 15 mars 2022 à 14 h 00

Amphithéâtre Mersenne, UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

L'ordre du jour est le suivant :

1. Préambule

1.1 Échange autour des événements du 2 mars 2022 (information)

1.2 Présentation du Procès-verbal du 24 février 2022 (vote)

2. Délibérations, informations et débat d'orientation général

2.1 Budget 2021

2.1.1 Présentation du compte financier 2021, rapport de l'ordonnateur et rapport des commissaires aux comptes (information)

2.1.2 Compte financier 2021 (vote et quorum physique requis)

2.1.3 Affectation du résultat 2021 (vote et quorum physique requis)

2.2 Ressources humaines

2.2.1 Repyramidage des Maîtres de conférence HDR pour les années 2021 et 2022 (vote)

2.2.2 Alignement des grilles des contractuels Catégorie C sur celles des personnels ATRF (vote)

2.3 Formation et vie universitaire

2.3.1 Répartition des places pour l'accès en Licence accès santé (LAS) 1, 2 et 3 (**vote**)

2.4 Thématiques transverses

2.4.1 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (**information**)

2.4.1.1 Conventions

2.4.1.2 Subventions

2.4.1.3 Cotisations

3. Questions diverses

*Compte tenu de l'ordre du jour fixé pour cette séance, les questions diverses devront être adressées au Service des Affaires générales et juridiques (ca-affairesjuridiques@univ-lemans.fr) au plus tard le lundi 21 mars 2022 **pour une présentation à la séance du jeudi 24 mars 2022.***

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pascal LEROUX

